

**CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE
VITRY LE FRANCOIS**

Siège social : Rue René Crozet
51300 VITRY LE FRANCOIS

SIRET 780 451 563 00016



COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



Bat.A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Ballet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

**CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE
VITRY LE FRANCOIS**

Siège social : Rue René Crozet
51300 VITRY LE FRANCOIS

SIRET 780 451 563 00016

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



Bat.A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Ballet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

Madame la Présidente,

Mesdames,

Messieurs,

A l'assemblée générale de l'association CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE VITRY LE FRANCOIS,

1) Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE VITRY LE FRANCOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'ajustement des fonds dédiés concernant les activités périscolaires ACM mentionné dans le tableau de variation des fonds associatifs figurant en annexe des comptes annuels.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants correspondants, mais également à nous assurer du rattachement au bon exercice de celles-ci (notamment par le biais de fonds dédiés) ;
- Nous avons porté une attention particulière au traitement comptable des acquisitions d'immobilisations effectuées sur l'exercice ;
- Nous nous sommes enfin attachés à expliquer les variations des frais généraux de l'association d'une année à l'autre et à nous assurer du rattachement au bon exercice de ceux-ci.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

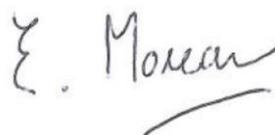
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 15 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Moreau', with a horizontal line underneath the name.

E. MOREAU

BILAN DU CSC VITRY LE FRANCOIS AU 31 DECEMBRE 2023

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31/12/2022	Passif	31/12/2023	31/12/2022
	Brut	Amort	Net	Total		Montant	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 028,80	6 564,20	464,60	884,20	FONDS PROPRES		
LOGICIELS	6 728,80	6 564,20	164,60	584,20	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	48 537,08	48 537,08
DROIT AU BAIL	300,00		300,00	300,00	RESERVE		
					REPORT A NOUVEAU	142 218,37	108 881,17
					RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	33 337,20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 282,32	133 031,05	19 251,27	31 843,79	TOTAL FONDS PROPRES	190 755,45	190 755,45
AUTRES	152 282,32	133 031,05	19 251,27	31 843,79	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	78,00	0,00	78,00	78,00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 165,26	3 366,26
AUTRES TITRES IMMOBILISES	60,00		60,00	60,00	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	2 165,26	3 366,26
PRETS							
AUTRES	18,00		18,00	18,00	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	192 920,71	194 121,71
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	159 389,12	139 595,25	19 793,87	32 805,99	FOND DEDIES	36 694,73	51 201,00
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE					PROVISIONS POUR RISQUES	204 383,67	166 099,17
CREANCES D EXPLOITATION	135 246,63	175,92	135 070,71	150 068,04	TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	204 383,67	166 099,17
CREANCES USAGERS	9 430,41	175,92	9 254,49	11 621,62	EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		2 579,62
AUTRES	125 816,22		125 816,22	138 446,42	AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES		
DISPONIBILITES	477 864,72		477 864,72	439 000,38	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	34 595,00	53 021,58
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 520,17		6 520,17	8 647,88	DETTES FISCALES ET SOCIALES	105 990,27	118 051,18
					AUTRES DETTES	33 503,44	27 819,93
					PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31 161,65	17 628,10
TOTAL ACTIF CIRCULANT	619 631,52	175,92	619 455,60	597 716,30	TOTAL DETTES	205 250,36	219 100,41
TOTAL GENERAL	779 020,64	139 771,17	639 249,47	630 522,29	TOTAL GENERAL	639 249,47	630 522,29

COMPTE DE RESULTAT DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS AU 31 DECEMBRE 2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	9 424,58		8 700,10
VENTES DE BIENS	14 578,58		12 063,72
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	492 359,45		423 653,86
VENTES DE BIENS ET SERVICES		506 938,03	435 717,58
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	914 891,91		924 883,00
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 938,60		4 227,41
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		920 830,51	929 110,41
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	62 022,40		55 318,13
UTILISATION DES FONDS DEDIES	14 506,27		28 412,03
AUTRES PRODUITS	2 866,17		2 912,02
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 516 587,96	1 460 170,27
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	3 635,21		6 987,10
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	454 798,95		488 939,06
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	45 141,92		32 087,06
SALAIRES ET TRAITEMENTS	778 119,18		743 594,41
CHARGES SOCIALES	182 239,70		190 949,51
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	12 629,16		15 538,52
DOTATIONS AUX PROVISIONS	40 860,42		28 337,61
REPORTS EN FONDS DEDIES			30 000,00
AUTRES CHARGES	3 232,67		3 275,85
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 520 657,21	1 539 709,12
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-4 069,25	-79 538,85
PRODUITS FINANCIERS			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 378,58		1 109,01
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 378,58	1 109,01
CHARGES FINANCIERES			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	10,55		76,13
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		10,55	76,13
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 368,03	1 032,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	16 503,46		102 359,62
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 201,00		10 401,82
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		17 704,46	112 761,44
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 371,49		130,00
SUR OPERATION EN CAPITAL	631,75		788,07
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		16 003,24	918,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		1 701,22	111 843,37
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 536 671,00	1 574 040,72
TOTAL DES CHARGES (2+4+6)		1 536 671,00	1 540 703,32
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		0,00	33 337,20
SOLDE DEBITEUR = PERTE			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
861 Mise à disposition gratuite de biens			870 Bénévolat		
861000	Mise à disposition gratuite de biens	107 956,13	870000	Contributions volontaires bénévolat	91 568,43
	TOTAL (861)	107 956,13		TOTAL (870)	91 568,43
864 Personnel bénévole			871 Prestations en nature		
864000	Personnel bénévole	91 568,43	871000	Prestations en nature	107 956,13
	TOTAL (864)	91 568,43		TOTAL (871)	107 956,13
Total charges contributions volontaires			Total produits contributions volontaires		
		199 524,56			199 524,56

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ~ continuité de l'exploitation
- ~ permanence des méthodes comptables d'un exercice à
- ~ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel informatique 3 ans

Matériel et mobilier de bureau 3 à 5 ans

Matériel d'activité 2 à 5 ans

Matériel de transport 5 ans



Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute du stock se trouve supérieure à leur valeur probable de réalisation.

La méthode de valorisation du stock est celle « du premier entré- premier sorti ».

DÉTAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS

Exercice du 01.01.2023 au 31.12.2023

	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT EXERCICE 2022
ALIMENTATION	17 825,46	27 864,05
FOURNITURES ACTIVITES	32 587,55	46 177,80
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	627,28	1 426,97
ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	107 989,16	118 103,54
EAU	128,09	81,81
ELECTRICITE	363,27	342,74
GAZ	1 259,49	1 462,25
CARBURANT	2 196,71	2 818,62
PRODUITS D'ENTRETIEN	4 483,84	4 273,71
PETIT MATERIEL	9 953,97	12 117,96
PETIT MOBILIER	14 890,94	2 240,11
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 504,49	9 071,10
CREDIT BAIL MOBILIER	6 468,40	6 468,40
LOCATIONS IMMOBILIERES	7 220,20	6 598,50
FRAIS D HEBERGEMENT	20 537,94	16 587,00
LOCATIONS DE MATERIEL	1 901,98	4 437,41
ENTRETIEN ET REPARATION DES LOCAUX	1 946,13	743,68
ENTRETIEN ET REPARATION DU MATERIEL	4 410,25	1 473,05
CONTRATS DE MAINTENANCE	7 586,91	7 416,09
PRIMES D'ASSURANCE	11 151,67	9 304,38
DOCUMENTATION GENERALE	1 511,03	1 145,67
FORMATION DES BENEVOLES	11 690,72	11 548,00
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	81 340,49	78 350,93
HONORAIRES	4 798,00	4 660,00
DIVERS (ANCV, CRCESU...)	88,26	136,44
FRAIS PUBLICITAIRES	3 940,67	6 753,72
CADEAUX	6 475,51	9 725,04
CATALOGUES ET IMPRIMES		-22,66
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	64 287,79	62 917,75
FRAIS DE MISSION	1 287,93	7 881,76
FRAIS DE RECEPTION	2 649,63	2 921,40
AFFRANCHISSEMENTS	2 087,12	2 153,78
TELEPHONE	7 291,81	7 188,90
FRAIS DES SERVICES BANCAIRES	1 158,61	1 302,55
COTISATIONS NON STATUTAIRES	5 812,34	4 835,69
FRAIS DE FORMATION	4 345,31	8 430,72
TOTAL	454 798,95	488 938,86

DÉTAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CSC DE VITRY LE FRANÇOIS

Exercice du 01.01.2023 au 31.12.2023

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Subvention ETAT CUCS	3 000,00	6 000,00
Subvention ETAT ARS	23 490,00	25 611,00
Subvention ETAT sur PROJETS	23 048,00	50 251,00
Subvention ETAT FONJEP	14 211,00	19 547,00
ETAT	63 749,00	101 409,00
Subvention REGION	2 330,00	2 150,00
Subvention DEPARTEMENT	7 800,00	8 710,00
Communauté de communes	250 562,05	246 667,18
Subvention VILLE	394 000,00	394 000,00
Subvention VILLE politique de la ville	80 000,00	53 500,00
VILLE	474 000,00	447 500,00
Sponsoring	250,00	
Subvention CAF REAAP	23 844,00	15 619,00
Subvention CAF sur PROJETS	86 700,00	96 684,62
CAF	110 544,00	112 303,62
Autres subventions	5 656,86	6 143,20
TOTAL	914 891,91	924 883,00

DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL DU CSC DE VITRY LE FRANÇOIS

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
TAXE SUR LES SALAIRES	28 743,73	24 140,53
FORMATION CONTINUE	16 183,26	7 736,00
APPOINTEMENTS DU PERSONNEL	765 436,18	735 247,94
INDEMNITES NON ASSUJETTIES	12 683,00	8 346,47
CHARGE SOCIALES PATRONALES	173 935,37	167 881,81
ŒUVRES SOCIALES	3 516,37	3 223,14
MEDECINE DU TRAVAIL	2 481,60	2 349,60
FORMATION DU PERSONNEL	2 385,59	14 773,98
PROVISION CONGES PAYES	-79,23	2 720,98
TOTAL	1 005 285,87	966 420,45

Les notifications de certaines subventions étant reçues après l'exercice comptable, celles-ci sont enregistrées sur l'exercice N+1

TABLEAUX D AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS

Exercice du 01.01.2023 au 31.12.2023

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Immobilisations incorporelles	7 028,80	0,00	0,00	7 028,80
Immobilisations corporelles	158 523,09	3 521,79	9 762,56	152 282,32
Immobilisations financières	78,00	0,00	0,00	78,00
Total	165 629,89	3 521,79	9 762,56	159 389,12

Amortissements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 144,60	419,60	0,00	6 564,20
Immobilisations corporelles	126 679,30	12 209,56	5 857,81	133 031,05
Total	132 823,90	12 629,16	5 857,81	139 595,25


 commissaire aux comptes

Provisions	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Provisions réglementées				0,00
Provisions pour risques	166 099,17	40 684,50	2 400,00	204 383,67
Provisions pour charges				0,00
Provisions pour dépréciations	60,96	175,92	60,96	175,92
Total	166 160,13	40 860,42	2 460,96	204 559,59

TABLEAU VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS DU CSC DE VITRY LE FRANCOIS

Libellé	Solde Début exercice	Augmentation	diminution	Solde fin exercice
Patrimoine	37 982,07			37 982,07
ss total 1	37 982,07			37 982,07
Subv invt nr Europe				
Subv invt nr Etat				
Subv invt nr Département	9 030,52			9 030,52
Subv invt nr Ville				
Subv invt nr Autres	1 524,49			1 524,49
Fonds dédiés	51 201,00		14 506,27	36 694,73
ss total 2	61 756,01	0,00	14 506,27	47 249,74
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	99 738,08	0,00	14 506,27	85 231,81
Subvention investissement Ville	18 614,24			18 614,24
Subvention investissement CAF	16 992,86			16 992,86
Sub investi Ville inscrite au compte de résultat	-24 474,43			-24 474,43
Sub investi CAF inscrite au compte de résultat	-8 967,41			-8 967,41
ss total 3	2 165,26	0,00	0,00	2 165,26
Fonds de réserve pour investissement				
Fonds de réserve générale				
ss total 4				
Report à nouveau	108 881,17	33 337,20		142 218,37
Résultat comptable	-33 337,20	33 337,20		0,00
ss total 5	75 543,97	66 674,40	0,00	142 218,37
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES				
Subvt invest renouv Etat				
Subvt invest renouv Région				
Subvt invest renouv Ville				
Quote part subv invt rapportée au résultat CAF	8 967,41			8 967,41
Quote part subv invt rapportée au résultat Région				
Quote part subv invt rapportée au résultat Ville	24 474,43			24 474,43
ss total 6	33 441,84	0,00	0,00	33 441,84
ss total 7				
Avances conditionnées				
ss total 8				
ss total 9				
COMPTES DE CAPITAUX	210 889,15	66 674,40	14 506,27	263 057,28

Le résultat 2023 étant égal à zéro pas de transfert en report a nouveau

Report à nouveau 2022 : 142 218,37

Résultat 2023 : 0,00

Report à nouveau 2023 : 142 218,37

Les fonds dédiés ont été ajustés pour obtenir un résultat à 0. Ceux-ci concernent exclusivement les activités périscolaires ACM

BUDGET GENERAL 2024

Alimentation - Boissons	15 766,24	Participation des usagers	134 145,00
Fournitures d'activités	29 389,62	Participation bons de vacances CAF	39 860,00
Produits pharmaceutiques	820,00	Participation autres bons et organismes	2 900,00
Achats études et prestations	88 130,01	Prestations extérieures	2 885,00
Eau	200,00	Autres recettes des activités	3 600,00
Electricité	400,00	Prestations de services CAF	345 066,02
Gaz	1 700,00	Vente de marchandises	10 990,00
Carburant	2 895,00	Autres produits accessoires	2 380,00
Produits d'entretien	4 090,00	REMUNERATIONS DES SERVICES	541 826,02
Petit matériel et outillage	6 390,00	Subvention Etat politique de la ville	7 191,00
Petit mobilier de bureau et autres	300,00	Subvention ARS	23 490,00
Fournitures administratives	2 520,00	Subvention Etat sur Projets	36 360,00
Achats de marchandises pour la revente	50 546,34	Subvention Etat FONJEP	14 642,48
ACHATS	203 147,21	Subvention Région	1 500,00
BNP lease groupe location copieur	6 500,00	Subvention Departement	12 800,00
Locations Immobilières	6 400,00	Subvention Communaute de Communes	250 563,05
Frais d'hébergement	21 160,00	Subvention Ville Fonctionnement	394 000,00
Locations matériel et véhicule	2 140,00	Subvention Ville politique de la ville	40 850,00
Entretien réparation biens immobiliers	500,00	Sponsoring	250,00
Entretien réparation biens mobiliers	2 500,00	Subvention CAF REAAP	24 400,00
Maintenance	8 000,00	Subvention CAF sur projets	112 800,00
Primes assurances	9 050,00	Autres subventions	47 500,00
Documentation générale	1 715,00	SUBVENT.D'EXPLOITATION	966 346,53
Formation des bénévoles	11 500,00	Cotisations des Adhérents	7 200,00
SERVICES EXTERIEURS	69 465,00	Cotisations des Adhérents RSC	1 800,00
Personnel mis à disposition Encadrement	91 929,78	Autres produits	5,00
Honoraires	4 600,00	AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	9 005,00
Divers (Ancv CESU)	80,00	Revenus valeurs mobilières de placement	800,00
Publicité générale	3 845,00	PRODUITS FINANCIERS	800,00
Cadeaux	6 830,00	Produits sur exercices antérieurs	3 275,14
Transports d'activités	51 750,00	QP subv.invest.aff.cpte résultat	1 201,00
Déplacements encadrement et salariés	10 700,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 476,14
Missions (et repas encadrement)	1 810,00	DOBOSZ aide contrat PEC	9 345,00
Réceptions	2 720,00	NEKOTROTRO aide contrat PEC	7 188,00
Affranchissements	2 000,00	DAUBIN aide contrat adulte relais	22 555,68
Téléphone Télématique	6 652,00	Animateur ACM aide contrat PEC	9 155,28
Frais des services bancaires	1 192,98	LOUIS aide contrat PEC	7 787,53
Concours divers, cotisations..	4 400,00	Uniformation remboursement de formation	3 000,00
Frais de formation	9 523,85	TRANSFERTS DE CHARGES	59 031,49
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	198 033,61		
Taxes sur les salaires	36 515,58		
Part. employeur formation continue	13 818,53		
Taxes ordures ménagères	215,00		
IMPOTS, TAXES ET VERSEM.ASSIMIL	50 549,11		
Salaires Personnel permanent	712 061,24		
Salaires Personnel éducatif vacataire	91 422,17		
Congés payés	2 677,17		
Indemnités et avantages divers	9 870,00		
Cotisations URSSAF	102 202,80		
Cotisations Mutuelle HARMONIE	2 687,88		
Cotisations Retraites NOVALIS HUMANIS	43 213,63		
Cotisations Prévoyance CHORUM	4 416,08		
Cotisations ASSEDIC	33 746,30		
Versements au Comité d'Etablissement	3 675,14		
Médecine du Travail	2 550,00		
Frais de formation divers	13 380,00		
Provisions charges congés payés	-912,16		
CHARGES DE PERSONNEL	1 020 990,25		
Redevance pour concessions et brevets	360,00		
Droits d'auteurs (SACEM...)	2 350,00		
Charges diverses	20,00		
AUTRES CHARGES GESTION COURAN	2 730,00		
Intérêts des emprunts & Dettes			
CHARGES FINANCIERES	0,00		
Charges exceptionnelles/opération gestio			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00		
Dotations aux amort. des immobilisations	6 570,00		
Povisions risques charges de personnel	30 000,00		
DOTAT.AMORTISS. ET PROVISIONS	36 570,00		
Total Charges	1 581 485,18	Total Produits	1 581 485,18

Rapport Financier 2023

Le résultat 2023 est équilibré

En comparaison avec 2022 :

Produits :

En baisse par rapport à 2022 (- 37 369,52) dûs en partie à des produits sur exercices antérieurs perçus en 2022 concernant des réguls de subventions 2021

Charges :

Elles sont en très légère baisse par rapport à 2022 (-4 032,32).

La masse salariale est en hausse (+ 25 814,96) due à l'augmentation des points de V1 de 6,61 à 6,85 et V2 de 6,37 à 6,50 et à l'embauche de 3 contrats PEC et un contrat CDD.

Le bilan 2023 :

En 2022 le fond de roulement couvrait 137 jours de la masse salariale et 84 jours des charges d'exploitation. avec un fond de roulement de 381 196 €

A fin 2023 le fond de roulement couvre 144 jours de la masse salariales et 99 jours de charges d'exploitation, avec un fond de roulement de 414 206 €.



Adhérents irrecevables:

Adhérents irrecevables pour un montant de 473,50 € en 2023

Le budget 2024:

Comme tous les ans, il a été établi à partir des résultats connus lors de son élaboration,

Tarif carte CSC :

Le Conseil d'administration propose à l'AG de conserver les tarifs à savoir :

Adhésion par foyer : 10 €

Adhésion association : 50 €

Annexe des comptes

Le plan comptable a pour objectif d'apporter davantage de transparence, Il permet notamment de mieux ventiler les écritures dans les différents comptes comptables, l'objectif pour le Centre Social et Culturel étant de mieux conduire ses projets.

Extrait des statuts de l'association :

« Article 1 : Dénomination, durée, siège social

Il est créé à Vitry-le-François une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dénommée :
Centre social et culturel de Vitry le François (CSC) – Maison pour Tous

Sa durée est illimitée.

Son siège social est situé à VITRY-LE-FRANÇOIS (51300) 5 Rue René Crozet.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision de son conseil d'administration.

Article 2 : Vocation

Le CSC a pour vocation de développer et de dynamiser les liens sociaux dans le but de favoriser le bien être des habitants.

Article 3 : Valeurs

Le CSC est ouvert à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueux des convictions personnelles, il s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession. Le CSC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines. Il contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, les quartiers. »

« Article 4 : Missions



Les missions du CSC sont :

- Mettre en place des activités permettant la mixité sociale et générationnelle (centre de loisirs, activités adultes, activités familiales)
- Être un lieu support des initiatives des habitants et/ou des familles
- Favoriser l'accès de tous aux loisirs, à la culture par l'intermédiaire de structures de proximité
- Favoriser le partenariat avec les institutions et associations d'actions sociales et éducatives
- Mettre en place des actions de type éducatif en lien avec les Ecoles, Collèges et Lycées »

Le périmètre d'intervention du Centre Social et Culturel est l'ensemble du territoire Vitryat. Pour ce faire, il dispose de plusieurs antennes dans les différents quartiers de la Ville. Sa dimension généraliste implique que ses actions s'adressent à l'ensemble de la population, indépendamment de leur âge, leur sexe, leur CSP...

Pour atteindre les objectifs fixés, le CSC est composé d'une équipe de bénévoles et salariés qui mettent en place des actions dont la déclinaison est inscrite dans le projet social de l'association. Pour ce faire, il est réparti en différents secteurs d'activités :

- Enfance/jeunesse
- Activités socioculturelles
- Familles
- Administratifs

Le calcul des contributions volontaires est effectué par les services de la ville de Vitry Le François, qui nous communique le montant de celles-ci.

**CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE
VITRY LE FRANCOIS**

Siège social : Rue René Crozet
51300 VITRY LE FRANCOIS

SIRET 780 451 563 00016

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



Bat.A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Ballet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

I – Administrateurs en commun avec la Ville de Vitry Le François, , Monsieur Thomas BEAUJOIN, Monsieur Thierry MOUTON, Madame Anna REOLON , Monsieur Cyril TRIOLET

Objet : Ville de Vitry Le François

La ville de Vitry Le François lors de la séance du conseil municipal du 16 juin 2023 a attribué une subvention de fonctionnement de 394 000.00 € pour :

Fonctionnement 365 000.00 €

Fond participation des habitants 5 000.00 €

Fonctionnement E.V.S. 24 000.00 €

Objet : Ville politique de la ville

La ville de Vitry Le François a attribué une subvention de fonctionnement de 80 000.00 € au titre de la politique de la ville.

Objet : Communauté de communes Vitry Champagne et Der

La Communauté de Communes Vitry Champagne et Der, lors de la séance du 29 juin 2023 a attribué une subvention de fonctionnement de 224 826.00 €, ainsi qu'une subvention de fonctionnement pour les activités périscolaires de Frignicourt de 25 736.05 €.

Objet : Apport en nature

L'association bénéficie des apports en nature de la Ville de Vitry Le François qui sont estimés pour l'année 2023 à un montant de 107 956.13 €.

II - Administrateurs en commun avec la CAF : Monsieur Jean Boileau

Objet : Prestation de service et coordination AGC

La CAF a accordé une prestation de services prévisionnelle d'un montant de 70 785.00 €.

Objet : Prestation de service animation collective famille

La CAF a accordé des prestations prévisionnelles pour le secteur famille d'un montant de 23 682.00 €.

Objet : Prestations de service LAEP

La CAF a accordé des prestations prévisionnelles pour le secteur famille LAEP d'un montant de 19 215.68 €.

Objet : Prestations ACM

La CAF a accordé des prestations prévisionnelles dans le cadre des ACM d'un montant de 128 483.67 €.

Objet : Prestations PS jeunes

La CAF a accordé des prestations prévisionnelles dans le cadre de la PS jeunes montant de 29525.50 €.

Objet : Action REAPP

La CAF a accordé une subvention de 23 844.00 € pour les actions Réseaux d'Ecoute, d'Appui et Accompagnement des Parents.

Objet : subvention appel à projets

La CAF a accordé une subvention sur projets de 86 700.00 € soit :

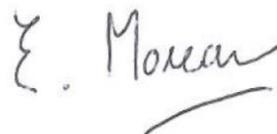
- 2 000.00 € Promeneurs du net
- 10 300.00 € Loisirs familiaux de proximité
- 23 000.00 € ACM inclusifs
- 2 000.00 € Echechs réussite Vitryate
- 9 400.00 € EVS Paul Fort
- 10 000.00 € Projet jeunesse Hamois
- 8 000.00 € Projet jeunesse Rome Saint Charles
- 22 000.00 € Manifestations milieu ouvert

III - Administrateurs en commun avec la FRMJC : Monsieur Jean Paul Hubert.

Objet : mise à disposition d'un poste de directeur

La FRMJC met à disposition de l'association un directeur avec une participation au financement pour un montant de 81 340.49 € pour l'année 2023.

Reims, le 15 mai 2024



E. MOREAU